ACTE D’ENGAGEMENT

Assurance construction pour travaux de réhabilitation portant sur la refonte des espaces d’accueil du Musée d’Orsay

Lot 2 : Dommages-Ouvrage et Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (DO - CCRD) – option Dommages au bien (DAB)

|  |
| --- |
| Numéro de marché : **2025-676**  Marché public de Services  Procédure de passation : - Procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique  Technique d’achat : - Accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l’émission de bons de commande en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique. |

1. **ACHETEUR**

Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l’Orangerie ‑ Valéry Giscard d’Estaing

Etablissement public national à caractère administratif

Créé par décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié

Répertoire SIRENE de l'INSEE : 180 092 447 000 10

Code APE : 9103 Z

TVA Intracommunautaire : FR 601 800 92 447

Siège social : Esplanade Valéry Giscard d’Estaing, 75343 Paris cedex 07

Représenté par son Président ou son représentant

Comptable assignataire des paiements : M. Daniel Le Gac, Agent comptable

1. **TITULAIRE**
   1. **Titulaire unique**

**Le Signataire,**

Nom : Prénom : ……………………………………………………..

Qualité :

Agissant pour mon propre compte  Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME[[1]](#footnote-1) : OUI  NON

* 1. **Titulaire en groupement**
     1. *Composition du groupement*

Pour l’exécution du présent accord-cadre, le groupement d’entreprises est :

conjoint  solidaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **cotraitant n°1** | **cotraitant n°2** |
| Raison sociale |  |  |
| Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) |  |  |
| Adresse |  |  |
| Téléphone et courriel |  |  |
| Forme juridique |  |  |
| N° SIRET |  |  |
| N° RCS ou répertoire des métiers  et ville d’enregistrement |  |  |
| Code APE |  |  |
| N° TVA intracommunautaire |  |  |
| PME (oui/non) |  |  |

*(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaitre l’ensemble des cotraitants membres du groupement)*

* + 1. *Désignation d’un mandataire*
* Les membres du groupement d’entreprises désignent le mandataire suivant :

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)*

*………………………………………………………………………………………………………………………………………*

* En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

conjoint  solidaire

* Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants *(cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document)* :

Signer le présent acte d’engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

Signer les modifications ultérieures au présent accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement

1. **PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les pièces contractuelles régissant l’accord-cadre sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

* L’acte d'engagement (AE) et ses annexes :
* Annexe 1 : le RIB du titulaire ;
* Annexe 2 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
* Annexe 3 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
  + Annexe 1 : Notice architecturale des travaux intérieurs
  + Annexe 2 : Rapport de présentation Parvis + Marquise
  + Annexe 3 : Phasage des travaux
  + Annexe 4 : Plans
  + Annexe 5 : Rapport structure
  + Annexe 6 : Convention de maîtrise d’œuvre pour le parvis et la marquise avec les déclarations de sous-traitance
  + Annexe 7 : Convention de contrôle technique
  + Annexe 8 : RICT marquise, parvis et travaux intérieurs
  + Annexe 9 : CCTP des lots marchés
* La police proposée ;
* L’offre technique remise dans le cadre de la consultation ;
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) ;

1. **DUREE DU MARCHE**

Le Marché est conclu, outre la durée du chantier, pour une durée de 10 ans à compter de la date de réception des ouvrages.

1. **MONTANT DU MARCHE**

Le **RIB** transmis par le titulaire est joint en annexe au présent acte d’engagement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Taux en % HT (hors CAT NAT et GAREAT) | Prime en EUR TAC à payer |
| Garantie légale : |  |  |
| Garantie de Bon Fonctionnement, y compris es éléments d’équipement inertes : |  |  |
| Dommages aux existants : |  |  |
| Dommages immatériels consécutifs : |  |  |
| CCRD : |  |  |
| TOTAL |  |  |

*Prestation supplémentaire éventuelle : Option DAB*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Prime en EUR HT (hors CAT NAT et GAREAT) par année d’assurance | Prime en EUR TAC à payer par année d’assurance |
| Forfait : |  |  |

**Cadre réservé à l’EPMO-VGE**

**L’EPMO-VGE retient la prestation supplémentaire éventuelle : OUI NON (rayer la mention inutile)**

**Si cette dernière est retenue, le montant total du marché est de : ………………………….……………….€ TTC**

1. **ASSUREURS - COASSUREURS**

Assureur / CoAssureur :

Pourcentage d'apérition : %

Répartition et nom des coassureurs :

Le signataire de la présente proposition certifie avoir placé aux conditions ci-avant l'intégralité du contrat (100 % de la coassurance) à la date de remise de son offre.

En cas de proposition en coassurance qui ne couvre qu'une part du risque, l’offre sera considérée comme irrégulière au sens de l’article L. 2152-2 du code de la commande publique.

1. **CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT**
   1. **En cas de groupement conjoint**

Chacun des membres du groupement doit **fournir un RIB** qui sera joint au présent acte d’engagement.

* + 1. Répartition de la prime

**Le candidat devra indiquer la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.**

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations telles qu’elles les réalisent.

Cotraitant n°1 :

Pour la prime, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

Cotraitant n°2 :

Pour la prime, je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

* 1. **En cas de groupement solidaire**

Le paiement des prestations sera effectué sur un **compte unique** :

Ouvert au nom du mandataire du groupement

Ouvert au nom du groupement

**Le RIB** de ce compte unique doit être joint au présent acte d’engagement.

1. **SOUS TRAITANCE**

Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent acte d’engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4**).

1. **COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS**

Le CCAP et le CCTP prévalent sur tout autre document remis par l’assureur, à ces documents, le candidat souhaite-t-il émettre des commentaires ou modifications aux dispositions du cahier des charges ?

OUI NON

**Cocher la case « NON » manifestera l’acceptation intégrale par l’assureur des dispositions du CCTP.**

**Si le candidat coche la case « OUI », il doit préciser le nombre d’observations :**

Chaque commentaires et modifications souhaitées doivent être listés et numérotés précisément au sein d’une annexe à l’acte d’engagement.

**Tout commentaires et modifications éventuels non présentés sous cette forme ne sera pas analysé.**

Il conviendra de lister, en qualité de réserves ou amendements, toutes les dispositions de ce projet dérogeant au cahier des charges ou le complétant.

Attention : Indiquer qu’un projet se substitue au cahier des clauses particulières n’est pas une observation. Dans cette hypothèse, il conviendra de lister, en qualité de réserves ou amendements, toutes les dispositions de ce projet dérogeant au cahier des charges ou le complétant.

**Les offres qui se contenteront de substituer leurs conditions à celles du CCTP ou de faire primer leurs conditions à celles du cahier des clauses particulières ne seront pas analysées.**

**Lors de l’émission du contrat, le CCTP ne pourra être complété ou modifié que des seules modifications et commentaires mentionnés dans le présent article et acceptés par l’acheteur.**

Ainsi, conformément à l’article 3 du présent acte d’engagement, le contrat émis par l’assureur sera composé, par ordre de prévalence décroissant, des pièces suivantes :

- L’acte d’engagement

- Les observations formulées sur le CCTP

- Le CCTP

- Le texte de la police proposé pour les garantie DO – CCRD ;

- L’offre technique remise dans le cadre de la consultation.

- Les conventions spéciales de l’Assureur, le cas échéant, référencées**…………………**

- Les conditions générales de l’Assureur référencées**……………….**

1. **ENGAGEMENT DES PARTIES**

|  |
| --- |
| Signature du titulaire |
| Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l’accord-cadre et conformément à leurs clauses,  Je m’engage sur la base de mon offre,  J’engage la société que je représente sur la base de son offre,  J’engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l’offre du groupement,  Nous nous engageons sur la base de notre offre,  à exécuter les prestations aux prix indiqués dans le présent acte d’engagement.  A ..................................., le ........................... |

|  |
| --- |
| Visa ou avis du contrôleur budgétaire |
| A ..................................., le ........................... |

|  |
| --- |
| Signature du représentant de l’EPMO |
| A ..................................., le ........................... |

1. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962 [↑](#footnote-ref-1)